

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1175)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 880

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 11 UNDECIES

Après l'alinéa 5, insérer les deux alinéas suivants :

« 2° *ter* Après le 14°, il est inséré un 14° *bis* ainsi rédigé :

« 14° *bis* De promouvoir à cet égard la reconnaissance d'une exception agricole dans les négociations commerciales internationales, fondée sur l'importance essentielle de l'agriculture pour les sociétés humaines et la nécessité de préserver la diversité alimentaire et agricole ainsi que celle des écosystèmes ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme le proclamait un appel publié en 2016 « Répondre aux défis climatique et alimentaire du XXI^e siècle impose une révolution dans nos approches de l'économie agricole. »

À l'image du combat porté par la France pour la reconnaissance de l'exception culturelle, notre Nation doit désormais porter sur la scène internationale la nécessaire reconnaissance d'une exception agricole dans les relations commerciales. Le CETA et les négociations entre l'UE et le Mercosur en illustrent l'urgente nécessité.